



COMMUNE de TRAENHEIM

4 Rue de l'Ecole
67310 TRAENHEIM

ARRETE N° 01/2022

Portant réglementation de la circulation Sur l'itinéraire cyclable du rond-point d'Odratzheim jusqu'au moulin de Traenheim

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TRAENHEIM,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1 ;

VU le Code de la Voirie Routière et notamment son article R.116-2 ;

VU le Code Civil, notamment l'article 671 ;

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers lors des travaux d'élagage d'arbres sur l'**itinéraire cyclable du rond-point d'Odratzheim jusqu'au moulin de Traenheim**, il y a lieu de régler la circulation.

Considérant que les travaux sont entrepris par la société JEAN-LUC MICHEL Paysagiste, 5 Orée des Vignes – 67310 TRAENHEIM

ARRÊTÉ

Article 1 – A compter du vendredi 14 janvier 2022 et jusqu'au samedi 15 janvier 2022 inclus, l'accès sera interdit aux cyclistes ainsi qu'aux piétons, du rond-point d'Odratzheim jusqu'au moulin de Traenheim.

Article 2 – La signalisation réglementaire sera mise en place 48 heures avant et pendant toute la durée des travaux : mise en place de barrière et panneaux "Route barrée"

Article 3 - : Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux véhicules de secours ou du service incendie.

Article 4 - Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux dispositions de la loi.

Article 5 - Le présent arrêté sera publié et inséré au registre des arrêtés de la commune,

Article 6 - : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Bridage de Gendarmerie de Wasselonne
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Strasbourg-Wolfisheim
- Monsieur le Maire d'Odratzheim
- Monsieur le Maire de Westhoffen
- Monsieur Jean-Luc MICHEL, Paysagiste.

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Pour le Maire
L'Adjoint

Fait à Traenheim le 5 janvier 2022

Le Maire :
Gérard STROHMENGER